

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
 Divulcation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2019-2020
 Trimestre : juillet à septembre

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	650	10	2 185,60 \$	18 712,96 \$
Rogers	Tablette	24	1	- \$	392,57 \$
Rogers	Clé Internet	3	0	- \$	74,40 \$
Télu	Cellulaire	68	0	68,98 \$	3 239,37 \$
Télu	Tablette	6	0	- \$	62,10 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.
 Données comptabilisées au 30 septembre 2019.